

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Dunières (pôle des associations),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote :  
(vote public) : **22**

- o Pour : **22**
- o Contre : **0**
- o Abstention : **0**
- o Blanc : **0**
- o Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène et SOUTRENON Maryline.

**Excusée** : Mme MASSARDIER Céline.

**Absent** : M. CELLE Hubert.

**Pouvoirs** : Mme JAMES Marie-Laure a donné pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.  
M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 22 février 2023**

Date d'affichage :

**Le 22 février 2023**

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2023-02-27/08**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Compétences**

**Définition de l'intérêt  
communautaire**

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2023-01-30/07 en date du 30 janvier 2023 approuvant la modification des statuts de la Communauté de Communes (avenant n°25) et celle n° DC/2022-11-14/13 en date du 14 novembre 2022 sur la définition de l'intérêt communautaire.

M. le Président précise qu'il y a lieu à présent de définir l'intérêt communautaire concernant plusieurs compétences inscrites dans les statuts de la Communauté de Communes :

- Compétence « politique de la ville » : précision de la compétence « vidéoprotection » de la Communauté de Communes afin de clarifier le partage de compétence entre la Communauté de Communes et ses Communes membres

Il précise alors que la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 (dite loi « MAPTAM ») prévoit que l'intérêt communautaire n'est plus défini par les Conseils Municipaux, mais est dorénavant déterminé à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président fait ensuite lecture des propositions de définition de l'intérêt communautaire :

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- Aménagement rural : Mise en place d'une charte paysagère.
- Zones d'aménagement concerté.

**AR Prefecture**

043-244300307-20230227-DC2023022708\_1-DE  
Reçu le 10/03/2023

- Elaboration en matière d'études sur le territoire communautaire du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et du diagnostic accessibilité des établissements recevant du public dont les collectivités sont propriétaires ou gestionnaires.
- Création, développement et maintenance d'un Système d'Information Géographique intercommunal.
- Création, maintien à niveau et développement des systèmes NTIC et des applications informatiques en réseau.

Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire :

- Participation ou soutien financier à des actions de modernisation du commerce et de l'artisanat.
- Soutien financier aux opérations de création de multiple rural communal à vocation strictement locale.

Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie :

- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- Elaboration d'une zone de développement éolien sur le territoire communautaire.
- Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial
- Participation à la création et à la gestion d'un service public de la performance énergétique de l'habitat en lien avec le Département de la Haute-Loire et des EPCI de son territoire

Politique du logement et du cadre de vie :

- OPAH pour l'aménagement du Parc Immobilier bâti.
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées :
  - Aménagement d'un terrain pour accueillir un Centre d'Accueil pour Adultes Handicapés
- Rénovation du petit patrimoine d'intérêt communautaire :
  - Four banal à Montregard
- Aide à la rénovation des façades et des murs en pierres jointoyées des bâtiments situés en centre-bourg

En matière de politique de la ville :

- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance :
  - Etude, installation et maintenance d'un système de vidéoprotection sur des axes importants de circulation situés sur le territoire communautaire et sur les zones d'activités communautaires :
    - Dunières :
      - Rond-point supermarché
      - ZA du Solier – rue du stade
      - ZA de Faurie
      - ZA de Ville
    - Montfaucon :
      - Carrefour de la Poste
      - ZA du Cantonnier
      - ZA de Jacquet

**AR Prefecture**

043-244300307-20230227-DC2023022708\_1-DE  
Reçu le 10/03/2023



- Montregard :
  - ZA d'Aulagny
  - ZA du Cantonnier
- Raucoules :
  - Rond-point de la Remise
  - ZA des Lardons
- Riotord :
  - Route départementale (maison de retraite)
  - ZA de la Chavana
  - ZA de Mauras
- St-Bonnet :
  - Route départementale (mairie)
  - ZA de Larsiallas
- St-Romain :
  - Rond-point gymnase
  - ZA de Chambaud
  - ZA de Rullière
- Animation et fonctionnement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Création, aménagement et entretien de la voirie :

- Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire :
  - Aménagement et entretien d'une Voie Verte de Riotord à Raucoules via les communes de Dunières et Montfaucon
- Maintenance du réseau d'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes.

Construction, Entretien et Fonctionnement d'Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Aménagement et gestion d'équipements de lecture publique :
  - Constructions et équipements des bibliothèques et relais communaux.
  - Gestion du personnel intercommunal ayant en charge sa mise en réseau et son animation.
  - Organisation de manifestations pour promouvoir la lecture publique.
  - Acquisition de fonds d'ouvrages spécialisés mis à disposition des bibliothèques.
  - Mise en place, maintenance et suivi d'un réseau informatique.
- Soutien ou organisation de l'école intercommunale de musique.
- Organisation et financement d'interventions musicales dans les écoles maternelles et primaires, situées sur le territoire communautaire.
- Construction, entretien et gestion d'une piscine à Dunières.
- Construction d'un centre de remise en forme à Saint-Bonnet-le-Froid.
- Aménagement d'une piste d'athlétisme à Dunières
- Acquisition, gestion et mise à disposition de matériel d'animation et technique.
- Contrôle technique du matériel sportif et des aires de jeux.
- Acquisition de matériels informatiques pour mise à disposition des écoles primaires.

AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022708\_1-DE  
Reçu le 10/03/2023

### Action sociale d'intérêt communautaire

- Soutien des objectifs de la mission locale pour l'insertion des jeunes.
- Organisation du service de portage de repas à domicile.
- Soutien à la distribution de colis alimentaires d'urgence en faveur des personnes défavorisées en partenariat avec les structures institutionnelles et associatives du territoire.
- Politique en faveur de la petite enfance :
  - Création et gestion d'un relais assistantes maternelles.
  - Création et gestion des crèches / haltes-garderies.
- Politique en faveur de la jeunesse (hors temps scolaire et hors restauration scolaire) :
  - Gérer et développer les accueils de loisirs sans hébergement et espaces jeunes du territoire (temps extrascolaire).
  - Gérer ou participer au financement du temps périscolaire sur le territoire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-17 et L. 5214-16 modifié par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (avenant n°25),

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les définitions de l'intérêt communautaire présentées ci-dessus,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que cette délibération annule et remplace celle du 14 novembre 2022 reçue par le contrôle de légalité le 25 novembre 2022,
- charge Monsieur le Président de mettre en œuvre la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230227-DC2023022708\_1-DE  
Reçu le 10/03/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*